

Proposition PR2511-0114

Date: 08/11/2025

Date de fin de validité : 06/02/2026

caraibes

Émetteur

AQUASERV CARAIBES

Salle d'Asile Petit-Pérou 97139 Les Abymes

Tél.: 0690 69 59 72 | 0690 15 60 00 Email: contact@aquaserv-caraibes.com

Web: aquaserv-caraibes.com

lressé	

CABARET	Michaël
97118 Saint	François

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Microstation à culture fixée type TRICEL FR6/4000 pour 6EH	0%	5 690,90	1	5 690,90
Agrément n° 2012-003				
Système mono-cuve de capacité 4000 litres, certifiée CE 06/0208 :				
 Traitement primaire de 2400 litres. Traitement secondaire de 900 litres. Décantation finale de 700 litres. Souffleur d'air de 60 Watts, avec protection thermique et pressostat d'alarme. 				
Installation du réseau d'assainissement et mise en service	2,1%	3 600,00	1	3 600,00
 Livraison du matériel et des matériaux sur chantier(sable, gravier, géotextile feutre anticontaminant). Mise à disposition minipelle pour les travaux de terrassement et fouilles des tranchées. Réglage du fond de forme et pose de la station. Remblaiement. Fourniture et raccordement de l'ensemble des PVC y/c coudes depuis la maison jusqu'à la station. Pose + fourniture cablage électrique du surpresseur à la boite de dérivation extérieur. Création de la ventilation primaire y compris accessoires(colier, chapeau de ventilation). Pose + fourniture regard de répartition. Pose + fourniture regard de bouclage. Création d'un réseau de dispersion de 2 x 8ml. Mise en service de la microstation. 				



Proposition PR2511-0114

Date: 08/11/2025

Date de fin de validité : 06/02/2026

Conditions de règlement: A réception Règlement par virement sur le compte bancaire suivant: Banque: Caisse d'Epargne Code banque Code guichet Numéro de compte Clé 11315 00001 08025403215 18 Code IBAN: FR76 1131 5000 0108 0254 0321 518	Total HT Total TVA 2,1% Total TTC Cachet, Date, Signature et mention	9 290,90 75,60 9 366,50 "Bon pour Accord"
Code BIC/SWIFT: CEPAFRPP131		

La société AQUASERV CARAIBES conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité de la présente facture. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.